
Rapport du président du Comité d'audit sur la cent soixante-septième réunion

Cote du document: EB 2022/137/R.45

Point de l'ordre du jour: 20 b)

Date: 13 décembre 2022

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: INFORMATION

Mesures à prendre: Le Conseil d'administration est invité à prendre note des informations contenues dans le présent document.

Questions techniques:

Advit Nath

Directeur et Contrôleur
Division du Contrôleur financier
courriel: a.nath@ifad.org

Deirdre Mc Grenra

Secrétaire du FIDA par intérim
Bureau de la Secrétaire
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Résumé

Le Comité a examiné les documents ci-après en vue de leur présentation au Conseil d'administration à sa cent trente-septième session.

Pour approbation:

- Exposé de la politique de placement
- Ressources disponibles pour engagement
- Modification des Conditions générales applicables au financement du développement agricole

Pour confirmation:

- Plan de travail du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA pour 2023

Le Comité a également examiné, entre autres, les éléments suivants:

- Rapport sur l'adéquation des fonds propres – juin 2022
- Informations actualisées sur la gestion actif-passif
- Informations actualisées sur la mise en œuvre du Cadre d'emprunt intégré du FIDA
- Informations actualisées sur les activités d'enquête et de lutte contre la corruption
- Informations actualisées sur la réforme des procédures de passation des marchés relatifs aux projets du FIDA et sur les principales améliorations en matière de surveillance fiduciaire
- Gestion financière des projets: rapport de situation annuel comprenant l'examen du Cadre conceptuel relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le FIDA
- Informations actualisées sur la mise en œuvre de la Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et sur les activités de contrôle

Le Comité a examiné et approuvé le programme de travail du Comité d'audit pour 2023.

Le Comité a décidé de reporter la révision du mandat et du règlement intérieur du Comité d'audit à la réunion d'avril 2023.

Rapport du président du Comité d'audit sur la cent soixante-septième réunion

1. La cent soixante-septième réunion du Comité d'audit s'est tenue le 28 novembre 2022 en mode hybride.

Point 2 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour (AC 2022/167/R.1) – pour approbation

2. L'ordre du jour a été adopté après inscription, au titre des questions diverses, de deux rapports d'audit interne pour examen à huis clos.

Point 3 de l'ordre du jour – Procès-verbal de la cent soixante-sixième réunion du Comité d'audit (AC 2022/167/R.2) et sa séance à huis clos (AC 2022/166/R.2/Add.1) – pour approbation

3. Le procès-verbal a été adopté sans modification.

Point 5 de l'ordre du jour – Ressources disponibles pour engagement (AC 2022/167/R.4) – pour examen

4. La direction a présenté ce point de l'ordre du jour, notant qu'en 2022 les conditions du marché ont été difficiles, avec une forte volatilité des taux de change, des tendances inflationnistes et des hausses de taux d'intérêt. Le Comité a été informé que le programme de prêts et dons prévu pour 2023, à hauteur de 1,555 milliard d'USD, était jugé financièrement viable compte tenu des hypothèses du modèle financier, du plan de financement proposé et du niveau attendu de fonds propres disponibles. Le Comité a été informé que le prêt souverain contracté auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) avait été signé le 11 novembre et que l'emprunt restant de 250 millions d'USD sous forme de placement privé pourrait être reporté à l'année prochaine. Il a été souligné que le ratio dette/fonds propres devait passer à 41% au cours de la Treizième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA13) et à 45% au cours de FIDA14. La direction présenterait en 2023 une proposition de révision à la hausse de la limite actuelle associée à ce ratio.
 5. Les membres du Comité ont demandé des précisions sur les mesures visant à atténuer le risque de change, les tendances des ratios de liquidité, les politiques en matière de seuils pour le ratio dette/fonds propres et les tendances en matière de remboursement des prêts. Des préoccupations ont été exprimées au sujet du faible ratio de décaissement et de l'augmentation du solde non décaissé, qui devait être étroitement surveillé.
 6. La direction a fourni les renseignements nécessaires en notant que l'évaluation effectuée sur les ressources disponibles pour engagement permettait de prévoir des flux de trésorerie futurs durables. La direction a également fourni des détails sur le cadre du taux de change et les mesures d'atténuation des risques, et a précisé que les rentrées de fonds au titre des prêts affichaient une tendance à la hausse.
 7. **Résultats et suite à donner:** Le document a été considéré comme examiné et serait soumis à l'approbation du Conseil d'administration à sa prochaine session.
- ### **Point 6 de l'ordre du jour – Modification des Conditions générales applicables au financement du développement agricole (AC 2022/166/R.5) – pour examen**
8. La direction a présenté ce point de l'ordre du jour en indiquant que l'objectif des Conditions générales révisées était de refléter les modifications découlant des politiques approuvées au cours des 24 derniers mois, notamment la Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, les Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC), les lignes directrices sur la confidentialité des données et les Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets.

9. **Résultats et suite à donner:** Le document a été considéré comme examiné et serait soumis à l'approbation du Conseil d'administration à sa prochaine session, accompagné d'une révision de la section 7.05 d)¹.

Point 7 de l'ordre du jour – Bureau de l'audit et de la surveillance

a) Informations actualisées sur les activités d'enquête et de lutte contre la corruption

10. Le Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO) a fourni des informations actualisées sur les tendances récentes et les faits saillants des dernières enquêtes et sanctions imposées au 15 novembre 2022. Il a été noté que le nombre d'affaires internes était stable comparé à l'année précédente, mais que le nombre d'affaires externes avait augmenté de 20%. La messagerie anticorruption demeure le moyen de communication privilégié pour notifier les plaintes. Les allégations les plus fréquentes concernaient la fraude.
11. Le Comité a été informé de cas dans lesquels le logo principal du FIDA et l'identité de membres du personnel avaient été usurpés par un tiers non identifié à des fins de fraude au recrutement. Le FIDA a immédiatement contacté les victimes potentielles, les informant de ne pas se fier à la source, a émis une lettre de cesser et de s'abstenir et a demandé la fermeture du nom de domaine utilisé dans cette fraude, en collaboration avec la Division des technologies de l'information et des communications.
12. Il a été noté que le FIDA avait durci sa réponse aux fraudes et à la corruption et qu'en 2022 il avait infligé le nombre de sanctions le plus élevé jamais enregistré au cours d'une année donnée, témoignant ainsi de l'efficacité de l'approche de tolérance zéro du FIDA face aux dossiers de fraude et de corruption.
13. Par ailleurs, en collaboration avec la Division du Contrôleur financier, AUO avait lancé la liste de diligence raisonnable en matière d'intégrité comme mécanisme d'atténuation des risques *ex ante*.
14. **Résultats et suite à donner:** Le compte rendu a été noté.

b) Plan de travail du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA pour 2023 (AC 2022/166/R.6) – pour examen

15. AUO a présenté ce point de l'ordre du jour, notant qu'il s'agissait de la deuxième année de la période de planification stratégique de la division et que les audits retenus pour 2023 étaient fondés sur des considérations de risque et les priorités d'audit qui sous-tendent la planification stratégique de FIDA¹². Les audits continueraient de porter essentiellement sur les activités décentralisées et les programmes de pays, mais incluraient également des aspects de gestion des risques financiers et liés aux tiers. La priorité dans le domaine des enquêtes et de la lutte contre la corruption restait la conduite d'enquêtes rapides et efficaces sur les allégations d'irrégularités. En termes de renforcement des capacités, AUO s'engagerait activement dans la mise en œuvre des recommandations de l'examen externe de la fonction d'enquête qui devrait être achevé en 2022, et de l'examen externe de l'assurance qualité de la fonction d'audit interne qui sera mené à la mi-2023. En 2022, AUO a dû faire face à une forte rotation du personnel chargé des enquêtes et devra donc faire appel à des ressources externes jusqu'à ce que tous les postes vacants soient pourvus. Il a été indiqué que toutes les ressources budgétaires requises en 2023 par AUO ne seraient pas immédiatement allouées.

¹ « Par voie de notification à l'Emprunteur/au Bénéficiaire, le Fonds peut demander demande que l'ensemble des dossiers d'appel d'offres et de contrats relatifs aux marchés de biens, travaux et services financés au moyen du financement contiennent des clauses imposant aux soumissionnaires, fournisseurs, entreprises contractantes, sous-traitants et consultants de [...] »

16. Les membres du Comité ont demandé des précisions sur la possibilité d'adopter une approche davantage fondée sur les risques que sur la conformité. Les membres ont également pris acte du taux de vacance de postes au sein d'AUO et ont exprimé leur préoccupation face à la réponse de la direction aux besoins budgétaires d'AUO.
17. AUO a fourni des précisions sur les activités de conformité et les activités fondées sur les risques, en notant que les examens de conformité à portée limitée prévus dans le plan de travail lui ont permis d'évaluer l'efficacité des contrôles financiers. AUO a également noté que la synergie entre les enquêtes et l'atténuation des risques opérationnels (grâce au partage systématique des informations sur les dossiers avec les divisions opérationnelles à un stade précoce) avait été essentielle pour l'atténuation précoce des risques en 2022, car le nombre important de dossiers avait exigé que la quasi-totalité du temps d'enquête du personnel soit consacrée aux réponses aux enquêtes.
18. AUO a précisé qu'il s'était déjà produit dans les années précédentes que son enveloppe budgétaire en début d'année ne correspondait pas aux besoins, mais que les fonds nécessaires lui avaient toujours été fournis rapidement quand cela était nécessaire. La direction a indiqué que les ressources nécessaires à la réalisation du programme de travail avaient toujours été allouées à AUO, même si ce processus s'est déroulé de manière échelonnée.
19. **Résultats et suite à donner:** Le document a été considéré comme examiné. Le Comité a souhaité rester informé de l'évolution des besoins budgétaires d'AUO et de l'allocation des ressources correspondantes. AUO a confirmé que le Comité d'audit serait tenu dûment informé. Le document serait soumis à la prochaine session du Conseil d'administration pour confirmation.

Point 8 de l'ordre du jour – Gestion globale des risques

a) Rapport sur l'adéquation des fonds propres – juin 2022 (AC 2022/167/R.7) – pour examen

20. La direction a présenté ce point de l'ordre du jour, notant qu'en juin 2022 le FIDA était en conformité avec toutes les limites de risque établies dans la Politique d'adéquation des fonds propres. Le ratio de fonds propres utilisables avait légèrement diminué, passant de 40,2% en décembre 2021 à 39,7% en juin 2022. Il a été noté que le ratio était conforme à la limite de 0%, ce qui indique que la position de fonds propres actuelle du FIDA était suffisante pour absorber les pertes potentielles découlant de ses opérations de développement, y compris les pertes pouvant éventuellement résulter de situations de tension imprévues. Le Comité a été informé que le ratio de fonds propres utilisables devrait diminuer avec le temps, en accord avec le ratio de levier, lequel est passé de 19,5% en décembre à 24,8% en juin 2022. Il a été noté que le ratio de levier se rapprochait progressivement de la limite de 35% établie dans le Cadre d'emprunt intégré, et que ce seuil devrait être réévalué compte tenu de l'évolution du modèle opérationnel du FIDA. Le Comité a également été informé de la future révision du cadre d'adéquation des fonds propres, qui sera liée aux résultats de l'examen indépendant du G20 sur les cadres d'adéquation des fonds propres des banques multilatérales de développement.
21. Les membres du Comité ont demandé des précisions sur la tendance du ratio de levier et sur la manière dont elle pourrait avoir une incidence sur le ratio de fonds propres utilisables. La direction a souligné que le ratio de fonds propres utilisables avait légèrement diminué en raison de l'effet combiné de la baisse des fonds propres initiaux disponibles (notamment en raison des pertes de change non réalisées) et des exigences supplémentaires pour les risques non essentiels. La direction a également fait observer que le seuil du ratio d'endettement avait été établi en 2013 et qu'il allait être revu à la lumière d'une évaluation approfondie.
22. **Résultats et suite à donner:** Le rapport a été considéré comme examiné.

b) Rapport sur les risques liés à la gestion actif-passif (AC 2022/167/R.8) – pour examen

23. La direction a informé le Comité des importants progrès réalisés par la Division des services de trésorerie dans la mise en place des fondements d'une gestion actif-passif appropriée qui permettra de rendre compte plus régulièrement des principaux paramètres au cours de l'année 2023. Il a été noté que les risques liés à la gestion actif-passif étaient limités, mais que les activités d'emprunt, désormais plus nombreuses, devraient continuer à faire l'objet d'un suivi efficace, notamment grâce à certaines améliorations de l'analyse de la gestion actif-passif. Il a également été noté que l'introduction de placements privés modifiait le profil de paiement du FIDA et que la couverture des liquidités des soldes non décaissés n'était toujours pas comparable à celle d'autres institutions. Il fallait garantir une capacité de gestion saine des produits dérivés pour pouvoir mettre en œuvre des stratégies de gestion actif-passif toujours plus efficaces. Le Bureau de la gestion globale des risques (RMO) a suivi de près l'évolution des fonds propres par rapport aux pertes de change non réalisées pour évaluer la trajectoire des ratios financiers.
24. Les membres du Comité ont attiré l'attention sur la couverture des liquidités du solde non décaissé et ont demandé des éclaircissements sur la concentration des contreparties de dérivés.
25. La direction a expliqué que le FIDA opérait avec des contreparties qui respectaient certaines exigences en matière de notation et que la Division des services de trésorerie travaillait actuellement avec le Bureau du Conseil juridique pour intégrer davantage de contreparties afin de constituer un portefeuille de contreparties plus diversifié.
26. **Résultat et suite à donner:** Le rapport a été considéré comme examiné.

c) Informations actualisées sur la mise en œuvre du Cadre de gestion globale des risques – pour information

27. La direction a présenté des informations actualisées sur le Cadre de gestion globale des risques, en indiquant que la mise en œuvre se déroule comme prévu et que les objectifs – combler les lacunes dans les politiques, les processus et les outils, et intégrer les considérations de risque dans les décisions – sont poursuivis de manière efficace. Il a été noté que le plan de mise en œuvre à moyen terme du Cadre avait adopté certains critères de priorité fondés sur une approche basée sur les risques et que la plupart des indicateurs clés de performance avaient été atteints. L'intégration de considérations de risque dans les décisions a été reconnue, y compris par les agences de notation.
28. **Résultat et suite à donner:** Le Comité d'audit a pris note de ce compte rendu.

d) Tableau de bord des risques institutionnels – pour information

29. La direction a fourni des informations actualisées sur les indicateurs du tableau de bord des risques institutionnels pour le deuxième trimestre de 2022, en précisant que le tableau de bord était géré par RMO, avec la coopération de tous les départements. La direction a fait savoir au Comité qu'aucun écart substantiel n'avait été constaté. Le résumé récemment présenté explique les tendances et, dans le cas d'indicateurs de risque clés proches des seuils fixés ou les dépassant, fournit également des informations sur les initiatives en cours pour traiter les causes profondes des trajectoires mises en évidence.
30. Les membres du Comité se sont félicités de la présentation et ont indiqué que de nombreux sujets abordés lors des réunions du Comité étaient reflétés dans le tableau de bord.
31. **Résultat et suite à donner:** Le Comité d'audit a pris note de cette présentation.

Point 9 de l'ordre du jour – Informations actualisées sur la mise en œuvre du Cadre d'emprunt intégré du FIDA (AC 2022/166/R.9) – pour examen

32. La direction a fourni des informations actualisées sur la mise en œuvre du Cadre d'emprunt intégré et précisé que pour financer le programme de prêts et dons au titre de FIDA12, 650 millions d'USD devaient être obtenus sous forme d'emprunts. Le Comité a été informé que le prêt de la BEI fournirait les ressources restantes nécessaires pour financer les besoins au titre de FIDA12. La direction a indiqué que le choix stratégique qui a été fait d'autoriser l'emprunt auprès d'investisseurs privés et d'institutions multilatérales de développement a produit de bons résultats; toutefois, certains facteurs limitatifs importants pourraient accentuer les risques de financement auxquels le FIDA est exposé. Un examen du Cadre d'emprunt intégré devrait être entrepris dans la perspective de FIDA13 afin de doter le FIDA des outils nécessaires pour accroître au maximum ses ressources et maximiser le financement pour le développement.
33. Certains membres du Comité ont demandé des précisions sur la demande concernant le dimensionnement du programme d'emprunt.
34. La direction a expliqué que le dimensionnement avait été déterminé en étroite collaboration avec la Division des services de trésorerie et le Département de la gestion des programmes.
35. **Résultat et suite à donner:** Le compte rendu a été considéré comme examiné.

Point 10 de l'ordre du jour – Informations actualisées sur la réforme des procédures de passation des marchés relatifs aux projets du FIDA et sur les principales améliorations en matière de surveillance fiduciaire (AC 2022/167/R.10) – pour examen

36. La direction a présenté ce point de l'ordre du jour, notant les efforts déployés pour accroître la capacité de passation des marchés des projets. En particulier, elle a insisté sur le déploiement d'un système de certification des marchés publics pour les directeurs de pays et le personnel des unités de gestion de projet (UGP). À ce jour, 272 acheteurs avaient été formés dans le cadre de ce programme de renforcement des capacités, et tous les directeurs de pays avaient été certifiés. Il a été indiqué que d'autres banques multilatérales de développement envisageaient d'étendre le programme BUILDPROC du FIDA pour renforcer les capacités du personnel de leurs projets. De plus, le Département de la gestion des programmes a élaboré un plan d'action relatif aux questions liées aux achats et découlant des rapports d'audit interne, afin de diffuser les meilleures pratiques auprès de toutes les opérations du FIDA.
37. Les membres du Comité se sont félicités des importants progrès réalisés et ont demandé des précisions sur la publication du manuel de passation de marchés et des informations sur le renforcement des capacités des parties externes.
38. La direction a informé le Comité que le manuel serait publié en janvier 2023 et a apporté des précisions sur les efforts de formation en cours avec les UGP.
39. **Résultat et suite à donner:** Le rapport a été examiné.

Point 11 de l'ordre du jour – Examen annuel de l'Exposé de la politique de placement du FIDA (AC 2022/167/R.11 – Add.1 – Add.2) – pour examen

40. La direction a présenté ce point en indiquant que l'Exposé de la politique de placement (ExPP) avait déjà été examiné et approuvé au plan interne par le Comité de gestion des risques financiers et le Comité exécutif de gestion. Les changements proposés permettraient d'harmoniser les méthodes du FIDA avec celles de la Banque mondiale afin d'améliorer l'efficacité de la gestion du risque de crédit dans le portefeuille de liquidités. Le Comité a également été informé qu'une fois les systèmes de trésorerie mis en place, la règle actuelle relative à la deuxième meilleure note serait remplacée par une note plancher numérique calculée à partir de la moyenne

des notes attribuées par au moins deux des trois agences de notation. D'autres changements dans l'ExPP incluent:

- i) la modification des exigences minimales de notation de crédit pour les obligations sécurisées de A- à AAA;
 - ii) l'appariement des actifs et passifs de trésorerie au regard de la gestion du risque de change;
 - iii) l'explication du rôle de chaque tranche du portefeuille de liquidités;
 - iv) une mention précisant que le volant de réserve sera défini et contrôlé par le comité de gestion des risques financiers;
 - v) des éclaircissements sur le plafond de l'exposition totale aux placements effectués dans le cadre du programme RAMP (Reserve Advisory and Management Partnership) de la Banque mondiale, qui sera déterminé et contrôlé par le Comité de gestion des risques financiers;
 - vi) l'inclusion des obligations indexées sur l'inflation comme instruments admissibles.
41. Les membres du Comité ont demandé des précisions sur les normes mondiales de performance des placements et sur la communication des performances des placements.
42. La direction a expliqué que les normes mondiales de performance en matière de placements sont un ensemble de directives volontaires utilisées par les gestionnaires d'actifs du monde entier pour encourager la divulgation complète et la représentation fidèle de la performance des investissements. Elle a confirmé que les normes en question étaient pleinement respectées et précisé que les frais étaient établis par les gestionnaires d'actifs et qu'ils étaient très transparents. Des détails ont été fournis sur les processus d'examen pré- et post-conformité dans les activités de marché, qui sont réalisés à l'aide de fournisseurs de systèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance mondiaux, tels que Bloomberg et Sustainalytics. Il a également été noté que, dans le cadre du programme RAMP, le FIDA avait confié en 2017 à la Banque mondiale un mandat d'investissement pour gérer des fonds pour son compte dans un certain nombre de fonds supplémentaires et de fonds fiduciaires, dans le but d'améliorer la diversification des bénéfices et de parvenir à un bon rapport coût-efficacité, tout en bénéficiant des ressources de conseil technique et de formation de la Banque mondiale.
43. **Résultat et suite à donner:** L'ExPP a été considéré comme examiné et sera soumis à l'approbation du Conseil d'administration lors de sa prochaine session.

Point 12 de l'ordre du jour – Gestion financière des projets: rapport de situation annuel comprenant l'examen du Cadre conceptuel relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le FIDA (AC 2022/167/R.12) – pour examen

44. La direction a informé le Comité des progrès accomplis dans la réforme des fonctions de gestion financière des projets. Ainsi, à l'avenir, les demandes de décaissement se feront sur la base de rapports financiers intermédiaires. Le Comité a également été informé d'autres avancées, telles que: i) l'introduction de rapports financiers intermédiaires pour tous les projets en cours; ii) l'application du traitement « direct » des décaissements pour les projets à risque faible et modéré; iii) la mise à jour des outils et systèmes informatiques; iv) la modernisation des politiques et procédures de gestion financière de façon à ce qu'elles soient fondées sur des principes plutôt que sur des transactions et le redéploiement des contrôles vers les projets à risque plus élevé. Ces avancées ont permis de replacer le FIDA à l'avant-garde des pratiques de gestion des finances publiques en vigueur dans les institutions financières internationales. La direction a une nouvelle fois confirmé l'applicabilité permanente du

Cadre conceptuel relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le FIDA.

45. Les membres du Comité ont demandé des précisions sur les systèmes mis en place pour aider les équipes de pays à mieux comprendre les pratiques en matière d'information, et sur les mesures prises à propos des dépenses non admissibles et des rapports d'audit en retard.
46. La direction a apporté les éclaircissements nécessaires, et précisé que les fonctions de contrôle sont soutenues par un logiciel qui génère des alertes sur les rapports d'audit des projets, que les dépenses non admissibles sont suivies de près par le personnel opérationnel et que des mesures correctives sont appliquées en fonction de la situation sous-jacente.
47. **Résultats et suite à donner:** Le document a été considéré comme examiné.

Point 13 de l'ordre du jour – Mémoire définitif du commissaire aux comptes sur la stratégie d'audit pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 (AC 2022/167/R.13) – pour examen

48. Les commissaires aux comptes externes ont brièvement fait le point sur la stratégie d'audit externe présentée lors de la cent soixante-cinquième réunion sur la base des travaux intermédiaires d'audit réalisés à ce jour. Il a été noté que les risques relatifs au calcul de la juste valeur des prêts au moment de leur octroi et à la conversion des devises étrangères, qui avaient été précédemment communiqués comme étant élevés, ont été réévalués comme étant normaux; cette révision est due à la nature mécanique des processus.
49. La direction a informé le Comité des récents impacts de la volatilité des taux de change. Il a été noté que les opérations du FIDA se déroulent dans différentes devises. Aux fins de l'établissement des rapports, les documents comptables étaient en revanche tenus en dollars des États-Unis. De ce fait, toute fluctuation significative des taux de change avait toujours généré un impact de reconversion sur les comptes du FIDA. Au fil des années, le FIDA avait fait état de gains de conversion non réalisés et de pertes non réalisées. En 2022, la devise américaine, monnaie de référence du FIDA, s'était considérablement appréciée par rapport aux autres monnaies. Plus particulièrement, l'appréciation par rapport aux droits de tirage spéciaux, dans lesquels étaient libellés la plupart des prêts du FIDA, avait été d'environ 8,6%. La perte de conversion non réalisée en dollars des États-Unis était d'environ 599 millions d'USD à la fin du mois de septembre 2022 et de 459 millions d'USD au 25 novembre 2022.
50. Le Comité a également été informé de la possibilité d'améliorer la politique comptable en matière d'évaluation des instruments financiers. Avec l'appui de KPMG International, la direction réévaluait la pertinence des critères actuels d'évaluation du portefeuille de prêts, en vue de mettre les états financiers du FIDA en conformité avec le bilan déjà publié en termes nominaux et avec la pratique adoptée par d'autres institutions financières internationales. Il a été noté que les états financiers nominaux du FIDA avaient toujours été représentatifs du modèle opérationnel du Fonds et avaient été utilisés comme référence lors des exercices de notation externe et aux fins de la planification financière.
51. **Résultats et suite à donner:** Ce point a été considéré comme noté.

Point 14 de l'ordre du jour – Informations actualisées sur la mise en œuvre de la Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et sur les activités de contrôle (AC 2022/167/R.14) – pour examen

52. Le Comité a été informé des progrès réalisés dans les fonctions de lutte contre la criminalité financière et de contrôle. Depuis sa création, en 2020, la fonction de lutte contre la criminalité financière a permis au FIDA de s'abstenir de toute collaboration avec 34 parties et a renforcé la surveillance de 71 parties. La fonction de contrôle a

apporté son appui dans le cadre de l'examen de 22 bureaux du FIDA, de la normalisation et de l'automatisation des processus, du renforcement des contrôles et de l'instauration d'une culture de la diligence raisonnable dans tous les bureaux du FIDA dans le monde. En 2022, le logiciel de prévention de la criminalité financière a été entièrement déployé et permet de contrôler quotidiennement chaque fournisseur, consultant, partenaire, donateur et membre du personnel par rapport à 2 milliards d'entrées dans les bases de données de LexisNexis, qui couvrent des risques tels que le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, l'évasion fiscale, la fraude et la corruption.

53. La direction a également noté le lancement de procédures détaillées de prévention de la criminalité financière et de tableaux de bord dynamiques permettant de visualiser les résultats des contrôles et d'établir des rapports à ce sujet. Les questionnaires révisés d'identification des clients, conformes aux normes du secteur, sont menés en fonction des risques. La confidentialité des données à caractère personnel du FIDA a également progressé avec le lancement de directives, de processus et d'outils de système de référence, qui ont tous permis au FIDA de passer avec succès l'évaluation dite des « quatre piliers » de l'Union européenne. La fonction de contrôle a mis en place des signatures numériques pour les documents du FIDA et a mis en œuvre la délégation de pouvoir avec décentralisation budgétaire aux directeurs de pays de la région Afrique orientale et australe et de la région Afrique de l'Ouest et du Centre. La direction a informé le Comité du vaste programme de formation mené sur la prévention de la criminalité financière, la confidentialité des données à caractère personnel et le contrôle.
54. Les membres du Comité se sont félicités de ce rapport et ont demandé des précisions sur les mesures de contrôle prises dans certains pays à la suite de rapports d'audit interne.
55. La direction a expliqué que le FIDA avait immédiatement pris des mesures sur ces questions, conformément à la politique et en collaboration avec AUO, le Bureau de la déontologie et le Bureau du Conseil juridique.
56. **Résultats et suite à donner:** Le document a été considéré comme examiné.

Point 15 de l'ordre du jour – Version révisée du mandat et du règlement intérieur du Comité d'audit (AC 2022/167/R.15) – pour examen

57. Les membres du Comité ont brièvement discuté du document AC 2022/167/R.15, qui contient des modifications du mandat et du règlement intérieur du Comité d'audit visant à rendre opérationnelles les procédures de règlement des plaintes en cas d'allégations de non-conformité avec les PESEC du FIDA.
58. **Résultats et suite à donner:** Afin de permettre un examen plus approfondi des modifications proposées, le Comité a décidé de reporter ce point à l'ordre du jour de la réunion d'avril 2023, le retirant ainsi de l'ordre du jour de la session du Conseil de décembre. Dans l'intervalle, les membres du Comité feront circuler leurs observations.

Point 16 de l'ordre du jour – Programme de travail du Comité d'audit pour 2023 (AC 2022/167/R.16) – pour approbation

59. **Résultats et suite à donner:** Le programme de travail pour 2023 a été approuvé avec les modifications suivantes:
- i) inclusion d'un examen structuré concernant la continuité des opérations à la réunion de juin;
 - ii) examen de la version révisée du mandat et du règlement intérieur du Comité d'audit lors de la réunion d'avril 2023.

De plus, le programme de travail serait révisé pour refléter les changements suivants:

- i) Tel qu'exposé au point 4 de l'ordre du jour, les rapports trimestriels sur les arriérés de prêts et les rapports trimestriels sur la contribution à FIDA12 ne seront plus produits en tant que documents distincts, mais seront intégrés en tant qu'appendices supplémentaires dans les principaux états financiers annuels préparés par la Division du Contrôleur financier, de manière à réduire le nombre de documents présentés aux organes directeurs.
- ii) Tel qu'exposé au point 14 de l'ordre du jour, des informations actualisées sur les fonctions de contrôle et de lutte contre la criminalité financière seront fournies sur une base ad hoc lorsque des changements importants seront constatés, notamment toute mise à jour du Cadre de contrôle interne et de la Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Point 17 de l'ordre du jour – Continuité des opérations et efficacité des méthodes de travail – répercussions de la COVID-19

60. La direction a présenté des informations actualisées sur la continuité des opérations et les activités d'adaptation en réponse à la pandémie de COVID-19, en soulignant les progrès réalisés depuis la dernière réunion et en notant les enseignements tirés.
61. La direction a informé le Comité qu'elle travaille toujours sur les plans de retour au bureau en collaboration avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, les équipes de pays des Nations Unies et les directeurs médicaux des Nations Unies.
62. Le Comité a été informé que tous les bureaux sont ouverts, à l'exception de ceux d'Haïti et du Burkina Faso (actuellement fermés pour des raisons de sécurité); le taux d'occupation du siège est d'environ 50% des effectifs et les modalités de télétravail seront prorogées.
63. La direction a informé le Comité des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres, notant qu'environ 85 millions d'USD avaient été décaissés pour quelque 64 projets dans toutes les régions.

La direction a noté les enseignements suivants:

- i) l'importance de technologies résilientes et adaptées aux besoins et de la cybersécurité;
 - ii) l'importance de la sûreté, de la sécurité et des soins de santé sur le lieu de travail, y compris l'accès aux services médicaux et aux vaccins;
 - iii) la pertinence d'une coordination efficace avec les organismes apparentés et les équipes de pays des Nations Unies sur le terrain;
 - iv) les effets positifs et négatifs du télétravail sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, c'est-à-dire la flexibilité accrue qui a été très positive pour le personnel, mais contrebalancée par certaines difficultés liées au respect des limites du travail. Dans l'ensemble, une combinaison de travail sur site et à distance semble être l'option la plus efficace et la plus efficiente.
64. **Résultats et suite à donner:** Le Comité s'est félicité de ces informations et a demandé l'inclusion d'un examen structuré concernant la continuité des opérations à la réunion de juin 2023 du Comité d'audit, notamment sous la forme d'un bilan des enseignements tirés au cours des dernières années et de l'adaptation du FIDA à la nouvelle normalité.

Point 18 de l'ordre du jour – Questions diverses

65. Les rapports d'audit interne suivants ont été discutés en séance à huis clos:
 - a) IAR/22/08 – Audit de la supervision du programme de pays à Madagascar

- b) IAR/22/10 – Audit du Plan de gestion des personnes, des processus et des technologies